



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Foix le 20 décembre 2019

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau

Dossier suivi par : Claudine GOUZY

Tél : 05.61.02.15.82

courriel : claudine.gouzy@ariede.gouv.fr

Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le département de l'Ariège pour l'année 2020

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté fixant les périodes et les conditions d'exercice de la pêche pour l'année 2020 dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 28 novembre 2019 au 19 décembre 2019.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultation_du_public/Consultation_du_public_direction_départementale_des_territoires/Eaux_et_Milieus_Aquatiques)
(Publications/Consultation du public/Consultation du public direction départementale des territoires/Eaux et Milieus Aquatiques)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques/ SPEMA – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Siège :

10 rue des Salenques

BP 10102

09007 FOIX CEDEX

téléphone : 05 61 02 47 00

télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,

Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.

10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.

1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariede.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 /11 h 15 - 14 h 00 /16 h 00

Site internet : www.ariège.gouv.fr

